



*Communiqué de presse
Diffusion immédiate*

Surplus de 2,9 M\$ pour La Tuque en 2021

La Tuque, le 21 juin 2022 – La directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de La Tuque, Mme Christine Gervais, a déposé ce soir lors de l'assemblée publique du conseil d'agglomération de La Tuque, le rapport financier 2021 de la municipalité. La Ville de La Tuque a terminé cet exercice financier avec un surplus totalisant 2 898 656 \$, ce qui porte le total de ses surplus accumulés non affectés à un peu plus de 5 M\$.

Cet écart important entre les montants budgétés et le réel s'explique principalement par le fait que la municipalité a reçu plus d'argent de la subvention COVID du gouvernement du Québec que ce qu'elle a dépensé jusqu'à maintenant à ce sujet, par des économies et des revenus imprévus sur des transactions d'investissements comme la vente de terrains par exemple, par des revenus plus élevés que prévu en droit de mutation en raison de l'augmentation des transactions immobilières, par une hausse de la subvention du traitement des matières recyclables, par une hausse de certaines subventions gouvernementales notamment pour les chemins à double vocation, par des économies de coûts pour le déneigement et le traitement des matières résiduelles, ainsi que par d'autres revenus plus élevés que prévu.

Contrairement à ce que plusieurs citoyens pourraient croire, le surplus de l'exercice financier 2021 n'est pas lié à de la taxation inutile, puisque sur les 24,5 M\$ de revenus de taxation prévus au budget 2021, le surplus réel lié à la taxation est de 256 000 \$, soit une marge d'erreur de seulement 1,04 %. Le surplus de l'année financière 2021 est plutôt lié à des revenus non prévus que la municipalité ne pouvait pas budgéter, puisqu'elle ignorait qu'elle allait en bénéficier au moment de la préparation de son budget.

Le conseil municipal de La Tuque n'a pas encore déterminé de quelle façon il entend utiliser ce coussin au cours des prochaines années, car plusieurs options s'offrent à lui. La prudence sera de mise compte tenu du contexte économique actuel difficile lié à l'inflation. Les élus ont toutefois procédé ce soir en assemblée publique, à l'adoption d'une révision de la politique de gestion de la dette en vigueur depuis 2014, afin de protéger ce bas de laine qui doit servir à faire face aux difficultés du futur. Cette révision de la politique fait en sorte que dorénavant les surplus accumulés non affectés doivent être minimalement de 2 M\$ ou représenter 6 % du budget de la municipalité. La politique révisée de la gestion de la dette compte trois ratios ayant une cible maximale. Pour l'année 2021, les trois ratios concernant la dette municipale sont respectés.

Le dépôt du rapport financier 2021 a également permis de constater que la Ville de La Tuque a réalisé des investissements totalisant 8 130 251 \$ dans ses infrastructures l’an dernier. Parmi les projets les plus importants, il y a la réfection du Complexe culturel Félix-Leclerc et la phase 1 de la réfection du boulevard Ducharme. La dette totale de La Tuque à taxer, c’est-à-dire la dette sans les subventions à recevoir, est maintenant de 38 831 758 \$, soit 5,3 M\$ de plus qu’en 2020, ce qui est normal en raison des investissements réalisés au cours des dernières années.

Les personnes qui désirent en savoir plus à ce sujet peuvent consulter la présentation de la trésorière qui sera disponible dans les prochains jours sur le site Web de la municipalité dans la page *Finances* de l’onglet *Vivre à La Tuque*. Le rapport détaillé et complet avec toutes les activités financières de la municipalité, qui est envoyé au ministère des Affaires municipales et de l’Habitat, sera aussi disponible au même endroit sur le site Web de la Ville de La Tuque à compter du 7 juillet.

CITATION

« Le conseil d’agglomération et le conseil municipal sont heureux de ces bons résultats. Nous pouvons remercier le gouvernement du Québec qui a beaucoup aidé les municipalités ces deux dernières années en raison de la pandémie et qui a répondu positivement à certaines de nos demandes, notamment pour les chemins à double vocation. Compte tenu de tout ce qu’on vit actuellement, où les coûts de construction, le prix de l’essence et l’ensemble des dépenses augmentent rapidement, c’est un surplus qui nous aidera à maintenir un niveau de taxation acceptable pour les citoyens dans le futur, jusqu’au moment où nous aurons d’autres revenus autonomes pour nous aider à donner des services à la population. Nous allons agir de façon rigoureuse et efficace dans la gestion de ce bas de laine. L’important pour nous, ce que ce soient nos citoyens qui en bénéficient. »

- *Luc Martel, président du conseil d’agglomération et maire de La Tuque*

-30-

Source :
Hélène Langlais, chef de service aux communications
Ville de La Tuque
819 523-8200, poste 2112
hlanglais@ville.latuque.qc.ca